

Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org>

Tribune

Sarkozy, les médias et l'invention de la « mafia roumaine »

- L'information - Société - Les médias et les questions sociales - Discriminations, oppressions et inégalités - Immigration, immigrés, tsiganes -



Date de mise en ligne : jeudi 21 avril 2005

Description :

À propos du traitement politique et médiatique de la « question tzigane »

Acrimed | Action Critique Médias

Nous publions ici, avec l'autorisation de l'auteur, la première partie d'un article de Caroline Damiens initialement paru [sur le site « Les mots sont importants »](#). (Acrimed)

Vendredi 11 février 2005, sur France 5, l'émission quotidienne C dans l'air titrait ainsi le débat du jour : « Délinquance : la route des roms ». On pouvait y entendre un policier (du syndicat Alliance tendance UMP), un criminologue (Xavier Raufer, ancien militant de l'organisation d'extrême droite Occident), un « spécialiste » de l'immigration (Yves-Marie Laulan connu pour ses positions très à droite) et un juge (président du Tribunal pour Enfants de Bobigny) pérorer à l'unisson avec l'animateur Yves Calvi sur « la criminalité organisée à base clanique ou ethnique » et « les réseaux » tziganes...

On ne relèvera pas ici qu'il n'y avait bien évidemment aucun tzigane présent sur le plateau de l'émission (il aurait pu voler quelque chose !). Ces derniers étaient décrits comme formant une communauté impénétrable, occulte, incompréhensible (« *on ne sait pas un millième de ce qui se passe dans ces communautés-là* ») avec « *leurs lois et leur police* » et de toutes façons inintégrable à la société française, et ce, de par les métiers qu'ils occupent, prenant l'exemple de ferrailleur : métier « *archaïque (...) dans notre société moderne* », quand ils n'exercent pas la « *profession de criminel* ». Seuls les enfants seraient sauvables, et encore, « *sur le long terme (...) à condition de les sortir de leur milieu familial* ». On pouvait y apprendre que les roms sont des « *prédateurs (...) effroyablement dangereux* » (« *De manière indigène, en France, on n'a pas une criminalité comme ça.* »), qu'ils mettent des enfants en « *esclavage* » (en revanche, aucune mention sur le fait que les roms ont été esclaves pendant près de cinq siècles en Roumanie), que « *les routes de la délinquance mènent évidemment en Roumanie* » et que « *nous (les français) sommes moins racistes que d'autres peuples* » (!). Heureusement, sinon je n'ose imaginer ce que les téléspectateurs de France 5 auraient entendu.

Apparemment, ces derniers n'ont pas trop été choqués par le contenu de l'émission puisque lors des réactions SMS envoyés à *C dans l'air*, on ne pouvait relever aucun message de protestation. Certains en remettaient même une couche en demandant par SMS aux « *spécialistes es criminologie rom* » présents : « *les mendiants roumains sont-ils plus agressifs que les autres ?* »

Cette émission, que d'aucuns ont vu comme la goutte faisant déborder le vase (une action en justice pour incitation à la haine raciale va être entamée), n'est qu'une émanation parmi d'autres d'un acharnement médiatique qui va toujours dans le même sens : tzigane/ roumain/ rom = délinquance/ criminalité/ réseau.

Des « voleurs d'enfants » du 19e siècle aux « trafiquants d'êtres humains »

Déjà fin 2003, les tziganes avaient eu droit à un numéro de l'émission de TF1 *Les sept péchés capitaux*. Le 22 septembre 2003, les « *journalistes* » de Julien Courbet avaient suivi la police au petit jour (à l'heure glorieuse de la Gestapo) perquisitionner et arrêter dans un bidonville de l'Ile-St-Denis (93). A cette occasion la presse s'était déchaînée. *Le Figaro* parlait d'enfants-esclaves [1], *Le Monde* mettait en avant la présence sur le terrain de réseaux de prostitution [2]. *Le Parisien*, quant à lui préférait le terme de trafic d'êtres humains [3]. Cette nouvelle dénomination juridique, devenue le leitmotiv de la police et de la presse, n'est pas sans rappeler les mythiques « *gitans voleurs d'enfants* » du 19e popularisés par la littérature [4] et donne un « *coup de jeune* » à des préjugés qui n'ont pas changé depuis un siècle. Grâce à la presse, on apprenait que près de 300 policiers avaient été mobilisés pour cette opération préparée depuis plusieurs mois et les journaux se délectaient de la liste des forces en présence : 80 CRS, la brigade de répression du proxénétisme (BRP), la brigade de protection des mineurs, le service

départemental de la police judiciaire (SDPJ), de l'identité judiciaire (IJ), des renseignements généraux (RG), les unités d'élite de la brigade de recherche et d'intervention (BRI, antigang) ainsi que des maîtres-chiens, tout cela pour ... une vingtaine de caravanes posées dans une friche industrielle qui abritait 75 personnes à tout casser.

La presse et la police étaient alors en totale harmonie avec la préfecture. En effet, lors d'un discours au Conseil Général, le préfet de Seine-St-Denis de l'époque, Michel Sappin, déclarait :

« Très franchement, à la lecture des procédures policières ou judiciaires, l'idée de dire qu'il y a des pauvres familles qui sont persécutées, forcées par d'autres, très franchement, ne tient pas la route. Il y a une complicité totale de l'ensemble de ceux-là. Comment admettre que ces familles acceptent que leurs filles aillent se prostituer sur le Boulevard des Maréchaux alors qu'elles ont entre 15 et 17 ans ? Quelle honte ! » [5].

Bref, tous coupables puisque tous complices.

Le 22 septembre 2003, lors de cette perquisition à l'Ile-St-Denis, 67 personnes étaient interpellées dans le cadre d'une affaire de proxénétisme et d'association de malfaiteurs. Aujourd'hui, près d'un an et demi après [6], on n'a pas vu TF1 faire une émission spéciale sur la suite de l'enquête, aucun article dans *Le Monde* ou *Le Figaro* sur ce bidonville. Et pour cause... Sur les 67 personnes interpellées, 36 seulement ont fait l'objet d'une mise en examen. Aujourd'hui, 13 seulement sont en attente de procès. Le « réseau clanique très structuré » [7] a fondu comme neige au soleil : il est passé de 60 personnes à une douzaine. Où est passée la « complicité totale de l'ensemble de ceux-là » ? Quant aux victimes présumées, elles ont vu leur situation administrative vérifiée car la police ne perd jamais le Nord. Celui qu'on présentait comme le chef du camp [8] a été libéré au bout de quelques mois. Il s'est avéré que le carnet trouvé chez lui sur lequel étaient inscrits des noms et des sommes d'argent n'était pas la tenue des comptes d'un proxénète mais les crédits accordés aux clients de son magasin de fortune situé à l'intérieur du bidonville.

Il faut cependant savoir que cette perquisition a eu lieu le jour même de la publication d'un rapport de Médecins du Monde et de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme [9] qui critiquait la nouvelle politique d'expulsion des Roumains, et notamment des tziganes en la qualifiant d'« échec total ». Ceci pour contrer cela ? Cette opération de police met en oeuvre la nouvelle politique Sarkozy à la fois dans ses dispositions contre les roms et contre la prostitution. Elle fait en quelque sorte d'une pierre deux coups. Par ce gigantesque « coup de filet », la police a rassuré les riverains de la Porte de Clignancourt, très remontés, qui avaient même manifesté le 20 septembre contre les prostituées de leur quartier. La presse et la police ayant tout de suite après la perquisition fait le lien entre les tziganes de l'Ile-St-Denis et la recrudescence de prostitution dans le 18^e arrondissement de Paris. Enfin, ces arrestations très médiatisées interviennent à la rentrée 2003, après un fort mouvement social au printemps contre le gouvernement (plusieurs mouvements de grève dont celui de l'éducation nationale, celui contre la réforme des retraites et celui des intermittents du spectacle qui sont restés mobilisés tout l'été), et au moment où est lancée la campagne pour les municipales de mai 2004. Ce qui renforce le caractère éminemment politique de cette intervention et de sa médiatisation.

D'autres bidonvilles ont eu droit aux visites « musclées » de la police. Pour ne rester que dans les environs, deux mois plus tard, le 18 novembre 2003, on assiste au même scénario à St-Denis (93) dans la ville même où vient de se terminer le Forum Social Européen (FSE) où plusieurs séminaires sur les tziganes se sont tenus. 280 policiers à 6h du matin. Ici encore, on (la presse) nous annonce que l'on (la police) remonte la piste des prostituées des Boulevards des Maréchaux et on tombe dans un bidonville. Si la mise en scène est moins spectaculaire (la brigade antigang ne s'est pas déplacée ce matin-là), la rhétorique est la même. La presse relate l'événement avec un vocabulaire qui ne laisse pas de doute sur la nature de l'opération : *Le Parisien* évoque la lutte contre la prostitution [10], quand *Libération* parle directement de « milieu » [11]. La police procède à sept mises en garde-à-vue pour « proxénétisme aggravé » selon le journaliste du *Parisien*. En fait, l'affaire se conclura par seulement quelques

reconduites à la frontière pour dépassement de visas.

Le 27 juillet 2004, nouvelle perquisition dans un bidonville de St-Denis très exactement dix jours après la première manifestation de tziganes des bidonvilles à Paris [12]. « 250 gendarmes prennent d'assaut un camp de roms » titre *Le Parisien* [13]. Un assaut, rien que ça ! La guerre contre la « mafia roumaine » est déclarée. Détail piquant, la cellule policière chargée de l'enquête a été baptisée « spargator » qui signifie « voleur » en roumain ! Un policier roumain est présent pour assurer la coopération entre les deux pays. Vingt-trois personnes sont placées en garde-à-vue ce jour-là. On les soupçonne de proxénétisme, vol en bande organisée, vol avec violence, association de malfaiteurs.

Là encore, une fois le sensationnel passé, l'affaire retombe comme un soufflé. Les charges de proxénétisme et de vol avec violence sont très vite abandonnées et n'ont jamais été inscrites dans le dossier de l'instruction. Sur les dix-huit personnes mises en examen à la suite de cette affaire (cinq ont été libérées à l'issue de la garde-à-vue), dix sont aujourd'hui en liberté, placées sous contrôle judiciaire objectera la police. Mais on ne remet pas en liberté, même surveillée, des criminels dangereux. C'est aussi une manière de les laisser disparaître dans la nature et ainsi se débarrasser d'une affaire. Huit personnes sont encore en détention provisoire, en attente de jugement. L'affaire, de lutte contre le trafic d'êtres humains, tourne à une vulgaire histoire de vol, du menu fretin comparé à ce que la presse et la police annonçaient au départ.

« Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. »

Pour paraphraser Jacques Chirac à propos d'une autre affaire : « Ça fait pschitt ! ». La lutte contre le trafic d'êtres humains à grands renforts de promotion médiatique ne donne pas de résultat. On peut se demander s'il agit d'un manque de volonté politique ou si ce n'est qu'une façade. A ce jour, personne en France n'a jamais été condamné pour trafic d'êtres humains. Des personnes ont été poursuivies, détenues mais jamais jugées pour ce chef d'inculpation [14]. Aucun chiffre de la criminalité roumaine en France ou de la criminalité tzigano-roumaine n'a jamais été publié. Le chiffre de 7,5% avancé par Nicolas Sarkozy à l'été 2002 concerne seulement les interpellations. Si la police veut interpellier plus de Roumains que d'habitude, il lui est possible de faire gonfler les chiffres. Il n'existe en revanche aucun chiffre sur les condamnations. Et pour cause, il s'agit d'entretenir le fantasme. D'après l'officier de police roumain présent lors de la perquisition du 27 juillet 2004 dans un bidonville de Saint-Denis, la coopération franco-roumaine n'a abouti en deux ans d'existence qu'à *une* arrestation pour *un* homicide commis en Roumanie.

Alors où sont passés les réseaux et les trafiquants ? Pourquoi cette criminalisation des bidonvilles de tziganes roumains ? Est-ce une vision raciste de l'administration et de la police ? Cela cache-t-il une manipulation de l'opinion pour mieux cacher les trop banales expulsions de bidonville pour des motifs moins « nobles » que la lutte contre le trafic d'êtres humains ? Car derrière ces « opérations coup de poing », ces « coups de filet » et ces « prises d'assaut » il y a l'échec retentissant de l'expulsion en grande pompe du bidonville de Choisy-le-Roi en décembre 2002. Nicolas Sarkozy, dès son arrivée au Ministère de l'Intérieur, décide de traiter la « question » à sa façon, c'est-à-dire en expulsant. Le 3 décembre 2002 (le lendemain de la fermeture du centre d'hébergement et d'accueil de la Croix-Rouge de Sangatte) à 6h30 du matin, 300 gendarmes mobiles assistés de 150 policiers débarquent dans le bidonville de Voie des Roses à Choisy pour une expulsion hyper-médiatisée. Tous les quotidiens nationaux relatent l'événement, qui doit marquer la fermeté du ministre [15]. Ce dernier, en visite deux mois plus tôt dans la ville (3 octobre 2002) avait alors pris « *l'engagement de traiter l'ensemble de la question des campements sauvages de roms dans le Val-de-Marne d'ici à fin novembre* » [16].

Avec quelques jours de retard, le ministre tient sa promesse. Le jour même, 71 personnes sont placées en garde-à-vue pour séjour irrégulier et sont en instance d'expulsion (quatre personnes seront envoyées en Roumanie par un charter franco-espagnol dès le lendemain.) Cependant, dans les deux jours qui suivent, la totalité des gens interpellés sont remis en liberté par le Tribunal de Créteil pour nullité de procédure (remise en liberté confirmée par la

Cour d'Appel de Paris le 10 décembre 2002). La presse en fait ses choux gras, et l'affaire prend une tournure personnelle pour le ministre de l'Intérieur : « *Sarkozy au tapis* » titre *Libération* qui parle de « Bérézina judiciaire » [17] ; ; *Le Monde* souligne que c'est bien « *le ministère de l'Intérieur (qui) souhaitait expulser* » les tziganes [18] ; quant au *Figaro*, il regrette que « *les tribunaux compliquent la tâche de Sarkozy* » [19]. Le ministre proclame à qui veut l'entendre qu'il expulsera vaille que vaille ces roms de Choisy car « *nous savons où ils sont* » [20]. En désespoir d'arguments, critiqué par la presse et par des magistrats, Sarkozy décide de s'en prendre au « *caractère parfaitement absurde d'une procédure à laquelle personne ne comprend rien* » [21].

Pour simplifier la « procédure » et éviter une nouvelle expulsion ratée, il n'y a qu'à transformer des sans-papiers en « criminels organisés en réseaux mafieux ». L'argument est d'autant plus facile qu'il s'appuie sur une tradition raciste. Ce qui éclaire d'un nouveau jour l'angle choisi par la police et les médias pour faire passer les expulsions de 2003 et de 2004. Ce qui n'a pas empêché les préfetures de procéder à de multiples expulsions de terrain : 6 mars 2003, Achères (77), une dizaine de reconduites à la frontière (expulsion annulée, un peu tard il est vrai, par le Tribunal Administratif de Versailles en octobre 2004 [22] où le préfet des Yvelines a été condamné à verser 1500 euros à un ancien occupant du bidonville et à l'association Droit Au Logement (DAL.) ; 27 mars 2003, Saint-Denis (93) (La Briche) ; 16 avril 2003, Montreuil (93), 16 reconduites à la frontière dont 7 enfants ; 28 avril 2003, Saint-Denis (93) (l'Industrie)... Et ce, sans que la presse ne s'en émeuve plus. Une fois passé l'effet de nouveauté... Sans compter toutes celles qui ont eu lieu en catimini. Sur la seule année 2003, un groupe a subi à lui tout seul 16 expulsions sur Saint-Denis et Aubervilliers.

Une autre technique de criminalisation passe par le « *démantèlement* » de « *réseau de mendicité organisée* ». Une fois créé le délit d' « exploitation de la mendicité » (délict institué par la Loi sur la Sécurité Intérieure de Nicolas Sarkozy), il n'y a plus qu'à lancer la machine policière. La première utilisation de ce chef d'inculpation se révèle être elle aussi un échec cuisant. Le 20 août 2003, à Saint-Michel-sur-Orge (91), le Groupement d'Intervention Régionale (GIR) met en examen cinq personnes soupçonnées d'appartenir à un réseau d'exploitation de la mendicité. *Le Parisien* nous apprend qu'il s'agit de tziganes roumains et que la police (« *10 enquêteurs (...) à temps plein* ») a saisi la somme de 2000 euros ainsi qu'une série de cartons sur lesquels on a rédigé des demandes d'argent ou de ticket restaurant [23]. Quatre mois plus tard, le 12 décembre 2003, sans même qu'il y ait eu de procès, le procureur de la République en charge du dossier requiert un non-lieu général faute de charges suffisantes. Ce même procureur, « *réputé pour son indépendance* », précise *Le Parisien* [24], déclare être « *scandalisé par l'utilisation de moyens adaptés au grand banditisme pour une petite délinquance (...) une mendicité de subsistance* ». Quant aux 2000 euros saisis, il s'agissait d'économies pour l'achat d'une prothèse.

Cet acharnement sur les bidonvilles de Roumains commence dès l'arrivée de Sarkozy au ministère de l'Intérieur. Dès l'été 2002, le nouveau ministre de l'Intérieur lance sa campagne anti-rom, campagne qui sera très bien relayée par la presse. Souvenons-nous de cette déclaration mémorable du ministre à l'Assemblée Nationale le 10 juillet 2002 : « *Comment se fait-il que l'on voie dans certains de ces campements tant de si belles voitures, alors qu'il y a si peu de gens qui travaillent ?* ».

Du café du commerce à l'Assemblée, il n'y a, semble-t-il, qu'un pas. Voilà les arguments sur lesquels Sarkozy a construit sa politique répressive. Il est notable que les réactions d'indignations se sont faites pour le moins discrètes puisqu'on n'en trouve aucun écho dans la presse de l'époque. Les parlementaires semblaient d'accords avec leur ministre. En témoigne cet extrait du débat lors des discussions autour du projet de loi Sarkozy :

« *Ce sont des gens asociaux, aprivatifs (sic), qui n'ont aucune référence et pour lesquels les mots que nous employons n'ont aucune signification. (...) Nous, les maires, qui faisons des patrouilles, nous voyons toutes les nuits trois, quatre ou cinq camionnettes de gens du voyage (sic) qui viennent sauter - je n'ai pas d'autre mot - des gamines de douze ou treize ans jusque devant chez leurs parents.* » [25].

Voilà ce qu'on peut dire des tziganes dans le cadre de la République Française sans être inquiété. L'auteur de ces phrases vulgaires et racistes a même été applaudi !

Sénateur et ministre surfent ici sur la même vague, celle d'un racisme séculaire anti-tzigane, institutionnalisé par un statut d'exception. En effet, les tziganes de nationalité française sont soumis à des lois catégorielles qui ne concernent qu'eux. Dès le début du 20e siècle (loi du 6 juillet 1912), les « nomades » (catégorie nouvellement créée) doivent obligatoirement être porteurs d'un carnet anthropométrique signalant arrivée et départ dans chaque commune. En 1969, ce carnet est supprimé pour être remplacé dans la foulée par le carnet de circulation (loi du 3 janvier 1969), encore en vigueur aujourd'hui. Les désormais dénommés « gens du voyage » doivent faire viser ce carnet tous les trois mois par un commissaire de police ou un lieutenant de gendarmerie. Il est à signaler que les forains et commerçants itinérants ne sont pas soumis au carnet de circulation comme ils n'ont pas été soumis au carnet anthropométrique. Par ailleurs, cette loi s'appuie décidément sur un critère « ethnique » puisqu'elle comptabilise 100 000 sédentaires sur un total de 240 000 « gens du voyage » [26] !

Surfant sur la même vague, la presse embraye (en juillet 2002, on recense un nombre impressionnant d'articles incriminants les tziganes dans la presse nationale). *Le Monde* fait sa « une » sur « *L'industrie de la mendicité organisée* » et parle de « *mafias tziganes qui exploitent les handicapés* » en nous assurant que c'est « *loin d'être une fiction* » [27]. Preuve à l'appui, le journal interviewe Petrica, « *unijambiste au service de Balaceanu* » qui affirme devoir rapporter 100 euros par jour à son patron. L'expérience et le travail militants aux côtés des tziganes des bidonvilles donnent un tout autre chiffre : le produit de la manche est d'une moyenne de 5 euros par jour. Dès lors, on ne peut que mettre en doute la déontologie des journalistes du *Monde*, surtout lorsqu'ils rapportent le cas d'une fillette qui aurait ramené 700 euros en un seul jour ! (Si on fait un simple calcul sur 8h de mendicité, on arrive à 1,50 euro par minute !). Quant au *Parisien*, il gratifie ses lecteurs d'une série de reportages en trois volets sur les mendiants handicapés, l'exploitation d'enfants et la prostitution sous le titre « *Notre enquête en Roumanie aux sources des trafics* » et ce, quelques jours avant le départ du ministre de l'Intérieur pour la Roumanie [28]. Le terrain est tout préparé pour les accords Sarkozy-Nastase.

Fin de la première partie de l'article

Caroline Damiens Mars 2005

- Lire sur le site « Les mots sont importants, la [deuxième partie de cet article](#), avec cette conclusion générale :

« En conclusion, la récente édition de *C dans l'air* n'est pas un simple dérapage. Elle s'inscrit dans un contexte général qui la rend possible. Le regard qu'on porte sur eux est un regard construit par des dizaines d'années de lois d'exception. Le gouvernement actuel par le biais de la LSI, n'a pas hésité à renforcer ces lois d'exception à destination des tziganes de l'Est, paupérisant du coup une population qui n'avait pas besoin de ça. De mauvais sans-papiers, qui plus est, extraordinairement visibles, voilà de quoi focaliser l'attention sur eux. D'autant plus que l'on peut facilement s'appuyer sur une tradition raciste à leur égard. Criminalisons-les ! Expulsons-les ! Marginalisons-les ! C'est un exutoire qui renforcera la cohésion nationale. C'est facile. C'est sans risque. *C'est dans l'air.* »

[1] « Aux portes de Paris, un camp de Roms où les enfants étaient esclaves », *Le Figaro*, 23 septembre 2003

[2] « Une soixantaine de Roumains ont été interpellés à l'Île-St-Denis : leur camp abritait des réseaux de prostitution », *Le Monde*, 24 septembre 2003

- [3] « Le camp des roms abritait un trafic d'êtres humains », *Le Parisien*, 26 septembre 2003
- [4] Voir entre autres Notre-Dame de Paris de Victor Hugo.
- [5] Discours de Michel Sappin, Préfet départemental de Seine-St-Denis (93), au Conseil Général de Seine-St-Denis (93), 14 octobre 2003.
- [6] Toutes les affaires citées ici sont en attente de jugement.
- [7] *Le Parisien*, « La police porte un coup à la prostitution dans le XVIIIe », 25 septembre 2003.
- [8] Ibid.
- [9] MDM, FDIH, Mission d'évaluation en Roumanie, juillet 2003.
- [10] « Opération antiprostitution dans deux camps de roms », *Le Parisien*, 19 novembre 2003.
- [11] « Coup de filet dans le milieu roumain », *Libération*, 21 novembre 2003.
- [12] « Les roms marchent pour leurs droits », 20mn, 16 juillet 2004 ; « Les roms ont défilé pour la première fois contre la répression », *Le Monde*, 19 juillet 2004 ; « Des permis de séjour pour travailler », *Libération*, 19 juillet 2004.
- [13] « 250 gendarmes prennent d'assaut un camp de roms », *Le Parisien*, 28 juillet 2004.
- [14] Jelena Bjelica, « Les trafics d'êtres humains entre les Balkans et la France », colloque La France et les migrants des Balkans : un état des lieux, *Le Courrier des Balkans*, Paris, 20 janvier 2005.
- [15] « Sarkozy chasse les roms de Choisy-le-Roi », *Libération*, 4 décembre 2002 ; « Les forces de l'ordre ont évacué 150 roms roumains installés dans trois bidonvilles du Val-de-Marne », *Le Monde*, 4 décembre 2002 ; « Choisy-le-Roi : le bidonville des roms évacué au petit matin », *Le Figaro*, 4 décembre 2002.
- [16] *Libération*, Ibid.
- [17] « Choisy : roms libérés, Sarkozy au tapis », *Libération*, 7-8 décembre 2002.
- [18] « La justice a décidé de remettre en liberté 56 tziganes que le ministère de l'Intérieur souhaitait expulser », *Le Monde*, 8-9 décembre 2002.
- [19] « Les tribunaux compliquent la tâche de Sarkozy », *Le Figaro*, 7-8 décembre 2002.
- [20] RTL, 8 décembre 2002.
- [21] « 29 roms de nouveau expulsables », *Le Figaro*, 9 décembre 2002.
- [22] « L'expulsion des roms fait condamner le préfet », *Le Parisien*, 9 novembre 2004.
- [23] [« Un réseau de mendicité organisée démantelé », *Le Parisien*, 22 août 2003.
- [24] « Fiasco judiciaire pour l'opération antimendicité », *Le Parisien*, 22 décembre 2003.
- [25] Intervention du sénateur UMP Dominique Leclerc, débat au sénat sur l'adoption définitive de la loi Sarkozy, séance du 31 juillet 2002.
- [26] Pour plus d'information sur la juridiction d'exception des tziganes français, voir Xavier Rothéa, *France, pays des droits des roms ? Gitans, « Bohémiens », « gens du voyage », Tsiganes... face aux pouvoirs publics depuis le 19e siècle*, Lyon, Carobella ex-natura, 2003.
- [27] *Le Monde*, 13 juillet 2002.
- [28] « Notre enquête en Roumanie aux sources des trafics », *Le Parisien*, 26-27-28 août 2002.